

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 29 octobre 2025
Hôtel de Ville, Delémont, 19h30

Présent-e-s : M. Alain Eggimann, Boécourt
M. Pascal Crétin, Haute-Sorne
M. Julien Bourquard, Courchapoix
M. Vincent Scherrer, Courrendlin
Mme Cindy Spiess, Courroux
M. Christophe Badertscher, Delémont
M. Marcel Vogel, Mervelier
M. Michel Dominé, Mettembert
Mme Nicole Hanser, Soyhières
M. Pierre Lovis, Val Terbi
Mme Laurence Weiss, Rossemaison
Mme Françoise Houlmann Schaffter, Courtételle
M. Nicolas Gagnebin, Châtillon

Excusé-e-s : M. Yann Rufer, Rossemaison
Mme Janique Horisberger, Courtételle
M. Yvan Santos, Soyhières
Absent : M. Noël Saucy, Develier

Présidence : M. Hervé Froté, Pleigne

Secrétaire a.i. : Mme Sylvie Koller

Invité-e-s : M. Jean-Claude Finger, président SEDE
M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation SEDE
Mme Jocelyne Daneluzzi, caissière SEDE
Membres du Comité du SEDE

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations ;
2. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2025 ;
3. Création d'un poste de travail supplémentaire ;
4. Approbation du budget 2026 ;
5. Communications ;
6. Divers.

Décisions prises lors de la séance :

La création d'un poste de travail supplémentaire est acceptée

Le budget 2026 est accepté

1. Ouverture et salutations

M. Hervé Froté, Président, ouvre la séance et accueille les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées pour cette séance. Il remercie également Mme Sylvie Koller qui remplace au pied levé Mme Catherine Friedli, blessée, qui ne peut être présente ce soir.

Il note encore que la Commune de Develier n'est pas représentée, il y a donc 14 personnes présentes avec droit de vote, le quorum est atteint, l'ordre du jour n'est pas contesté, la séance débute.

2. Procès-verbal de l'AD du 21 mai 2025

Le PV a été transmis par courriel et ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est accepté à l'unanimité.**

Hors PV : Basile Charmillot, Mervelier était présent, le PV envoyé a été corrigé en conséquence (CF)

3. Création d'un poste de travail supplémentaire

M. Hervé Proté introduit le sujet dans ce sens :

« Vous avez reçu il y a une quinzaine de jour un condensé d'informations sur ce point, ce qui vous permettra de prendre position ce soir. La parole est donnée sans plus tarder à **M. Pierre-Michel Seuret**, responsable d'exploitation pour un rappel des faits et éventuellement quelques éléments complémentaires ».

Tout d'abord, le responsable d'exploitation rappelle quelques informations techniques mentionnées dans le message initial.

Il souligne ensuite que cela fait maintenant plus d'une année que l'idée d'un apport complémentaire au sein de l'équipe technique, et plus précisément dans le domaine d'activité en lien avec les réseaux d'assainissement, a commencé à mûrir. En effet, le renforcement de l'équipe par une personne disposant d'une solide base technique est apparu comme une nécessité, afin d'améliorer et de consolider les compétences existantes.

Sur cette base, un premier projet de cahier des charges a été élaboré. Celui-ci a, par la suite, fait l'objet de plusieurs révisions, modifications et compléments, jusqu'à aboutir à la version finale qui vous a été présentée.

Sans vouloir répéter le contenu du message, **M. Pierre-Michel Seuret** tient tout de même à rappeler quelques points qui lui semblent importants :

Le SEDE a été créé il y a bientôt 40 ans. A l'époque, le réseau était constitué d'environ 50 kilomètres de collecteurs intercommunaux. Au fil des ans, d'autres communes ont rejoint le syndicat, augmentant ainsi les kilomètres de collecteurs pour atteindre aujourd'hui quasiment 80 kilomètres. A ce jour 24 localités sont reliées au réseau, ce qui représente 36 ouvrages à gérer (12 BEP- 24 DO).

Les récentes gestions parallèles de projets majeurs — traitement des micropolluants, réhabilitation du système d'oxygénation, remplacement du TGBT, mise en télégestion des BEP et DO — ont montré que les capacités de pilotage et d'exploitation sont atteintes. A souligner encore que pour les étapes d'assainissement -renouvellement citées ci-dessus, le SEDE n'avait pas de BAMO.

Par ailleurs, l'entretien et la surveillance des réseaux à l'échelle intercommunale et communale demeurent un défi, les investigations des PGEEs 2005-2010 devant être actualisées. La création du nouveau poste permettrait d'optimiser la planification de ces campagnes en favorisant des synergies entre le SEDE et les communes intéressées par la mutualisation des mandats.

M. Pierre-Michel Seuret souligne que sa priorité, en tant que responsable des installations, est de veiller à leur bon état afin de léguer aux générations futures des équipements durables, tout en poursuivant en parallèle le développement de nouveaux projets en phase avec les défis à venir et les directives et normes en vigueur.

Pour rappel, le SEDE c'est un patrimoine de 109 millions de valeur de remplacement des collecteurs intercommunaux et 7,2 millions d'ouvrages spéciaux (BEP-DO).

M. le Président remercie le responsable d'exploitation pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Christophe Badertscher, Delémont remercie les intervenants dans ce dossier pour le travail d'ores et déjà accompli et pour les explications claires et détaillées.

Il souhaite revenir sur l'aspect des coûts de ce poste supplémentaire. Cela représente une charge d'environ 122'000 frs pour un poste à 100%. La clé de répartition actuellement envisagée se base uniquement sur le nombre d'habitants, sans tenir compte du fait que certaines communes disposent déjà d'un service technique actif dans la gestion de leur réseau, contrairement à d'autres. Cette méthode soulève donc la question de l'équité.

M. Pierre-Michel Seuret précise que ce point a fait l'objet de nombreux débats au sein du Bureau et du Comité. La conclusion a été qu'il est nécessaire de maintenir une forme de solidarité entre les communes. En effet, Delémont 16'314 EH (12736 habitants + 1/3 des 10'321 emplois EPT + 138 habitants HJU) assumera environ 36,6 % de la charge, tandis que les plus petites communes, à titre d'exemple Soyhières avec 436 EH (431 habitants +1/3 des 71 emplois EPT – 19 habitants les Riedes) en assumera 0.98 %

Il souligne toutefois qu'il collabore aussi très souvent avec les services techniques des grandes communes membre du SEDE, comme Delémont et Haute-Sorne, et que les synergies entre les différents intervenants sont excellentes.

En ce qui concerne les travaux propres, après vérification auprès du délégué aux affaires communales et de notre fiduciaire, il n'est pas possible de les exclure des charges courantes. Néanmoins, un décompte précis des travaux propres est établi pour chaque projet. Les prestations fournies à des tiers sont déjà facturées aujourd'hui et le seront même avec le nouveau poste.

M. Christophe Badertscher ne souhaite pas tout remettre en question mais juge important d'ouvrir le débat sur ce point. Il comprend parfaitement que le SEDE soit sollicité plus fréquemment à Delémont étant donné l'étendue importante de son réseau.

M. Pierre Lovis, Val Terbi fait remarquer que le poste est proposé à un taux entre 80 % et 100 %. La Commune de Val Terbi souhaite favoriser un départ à 80% avec la possibilité d'une évolution ultérieure. Il est pris acte.

M. Pascal Crétin, Haute Sorne questionne sur quelle base ce sont-ils appuyés pour arriver à une charge de 122'000 frs ? Cela correspond-il à un poste à un taux d'occupation à 100 % ?

M. Pierre-Michel Seuret Il s'agit d'un poste équivalent à un surveillant de chantier (technicien ES). Nous avons imaginé une classe 13 annuité 10 (personne avec de l'expérience) pour nos simulations de calcul pour la charge à intégrer au budget 2026. Bien sûr, en fonction du profil des candidats, cela pourrait varier. Dans le cahier des charges nous parlons de classe 12- 14 selon échelle salariale RCJU.

Monsieur le Président fait un tour de salle et constate qu'il n'y a pas d'autres questions.

Avant de passer au vote, **M. Jean-Claude Finger** souhaite encore partager son avis personnel : Il côtoie le responsable d'exploitation depuis plusieurs années et a pu constater l'ampleur de la charge de travail, tant pour lui que pour l'ensemble de l'équipe technique et d'exploitation. Le syndicat a réellement besoin de ce poste supplémentaire afin de relever les nombreux défis auxquels il est confronté et de soulager notre responsable d'exploitation avant qu'il ne s'épuise. Il compte sur le soutien de chacun.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, l'Assemblée des délégués accepte la création d'un poste de travail supplémentaire.

M. Pierre-Michel Seuret renouvelle ses remerciements et tient à souligner combien il est reconnaissant envers son équipe d'exploitation. Il se dit très heureux de pouvoir compter sur elle et affirme que rien ne serait possible sans son engagement. Il les remercie sincèrement pour leur dévouement.

4. Approbation du budget 2026

Monsieur le Président donne la parole à la caissière, **Mme Jocelyne Daneluzzi**, qui rappelle que le budget, les commentaires et la répartition par communes ont été envoyés aux délégué-e-s en même temps que la convocation à la séance. Elle passe les différents postes en revue en s'assurant qu'il n'y a pas de question. Les investissements 2026 à hauteur de 2'625'000 frs seront prélevés sur le compte CMV qui s'élève à 4'424'000 frs.

Le total des charges pour le compte de fonctionnement s'élève à 6'285'114 frs, amortissements compris.

M. Pierre Lovis souhaite savoir si un montant a été prévu pour la formation du futur collaborateur. Une somme de 8'000 frs a été inscrite à cet effet au budget, dans le compte 7200.30901.00. Par ailleurs, concernant le personnel, une somme complémentaire a également été prévue dans le compte 0220.30100.00, afin de permettre une période de transition entre la personne qui reprendra le poste et notre caissière actuelle, laquelle prendra sa retraite à l'automne 2026.

Le responsable d'exploitation tient encore à souligner qu'au niveau des charges de matières premières, 7203.31011.07 il est toujours difficile de faire des prévisions, toutefois, le montant a été augmenté (+12'000 frs) compte tenu de la situation du marché.

Le montant pour la fourniture et le matériel d'exploitation 7206.31011.04 a aussi été revu à la hausse (+15'000 frs). Le poste énergie est lui en diminution (-10'000 frs)

S'ensuit une discussion que **M. Christophe Badertscher** initie au sujet du choix économique de ne traiter qu'à la limite des obligations légales en matière (filière MP).

En effet, il n'est jamais partisan du résonnement purement économique quand il s'agit de substances chimiques rejetées. Il s'agit d'un sujet qui ne relève pas du débat budgétaire, mais qu'il tenait tout de même à aborder.

M. Pierre-Michel Seuret prend la parole :

Sur cette filière la base légale impose au taux de traitement à 80% des différentes substance listées. A titre d'exemple sur les 10 premiers mois de l'année nous avons une moyenne de 84.1% de taux de traitement avec un dosage de 13.5 à 15 g/m³ de CAG (charbon micro-grain). Une augmentation de dosage comme par exemple 1.5 g/m³ provoquerait, avec un débit moyen journalier au SEDE de 26'000 m³, une consommation annuelle supplémentaire de charbon de 14.2 tonnes soit environ 39'760 frs de dépenses en plus et cela influencerait peu sur le taux de traitement.

De plus lors des événements pluvieux le taux de dilution est déjà très élevé en entrée de STEP et le débit des milieux récepteurs est lui aussi conséquent.

Après ces deux interventions, **M. Nicolas Eichenberger** se manifeste, bien que les membre du Comité soient invités mais n'ont en principe par le droit à la parole. Il souhaite apporter un éclairage au sujet du traitement des micropolluants (MP). Aucune objection n'émanant de la salle, cette requête est accordée par M. le Président.

M. Nicolas Eichenberger rappelle que la base légale applicable prévoit un taux d'abattement des concentrations en MP et non des valeurs absolues. Il en découle que dans des conditions normales d'exploitation de la STEP avec des débits correspondant au dimensionnement des installations, le taux de 80% peut être respecté sans devoir modifier les paramètres en permanence, car le dosage est en fonction

du débit. Par contre, si les débits augmentent, il est nécessaire d'ajouter davantage de charbon pour atteindre les mêmes rendements, puisque les concentrations diminuent par dilution.

Par rapport à la remarque de M. Christophe Badertscher, il est donc à rappeler que les 50% supplémentaires de MP rejetés au milieu en cas de diminution théorique de rendement de 90 à 80% en cas de débits élevés ne représentent, en concentrations absolues, que des fractions des concentrations mesurées avec les débits usuels, avec un impact sur le milieu qui est nettement moins prononcé. Il est donc plutôt important de protéger le milieu récepteur lors des phases avec des concentrations élevées plutôt que lorsque ces concentrations sont plus faibles.

En ce sens, l'équipe de la STEP applique très efficacement le principe de proportionnalité entre coûts du traitement et impact sur le milieu récepteur, en adaptant le dosage aux conditions hydrologiques. Les analyses de surveillance et de Haute Surveillance le démontrent parfaitement.

La question de l'effort supplémentaire à fournir pour atteindre des rendements élevés par débits importants mais avec phénomène de dilution mériterait d'ailleurs un débat au niveau fédéral, car les coûts pour les exploitants sont particulièrement élevés.

La parenthèse « scientifique » étant close, et constatant que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

A main levée, à l'unanimité, l'Assemblée des délégués accepte le budget 2026, présentant un montant à charge des communes de 3'804'434 frs HT, dont 1'462'000 frs HT de CMV et 2'342'434 frs HT pour le fonctionnement,

Les investissements à hauteur de 2'625'000 frs sont aussi acceptés.

La caissière est remerciée pour son excellent travail tout au long de l'année et pour la parfaite tenue des comptes. Elle a su s'adapter au modèle MCH2 qui a obligé le SEDE à présenter les comptes, et donc les budgets, de manière plus détaillée. Un grand merci.

5. Communications

M. Hervé Froté redonne la parole à **M. Pierre-Michel Seuret** pour les informations et l'actualité concernant la STEP :

PERSONNEL

Monsieur Philippe Zuber a suivi deux modules de base du FES (fédération des exploitants de STEP). Il a ensuite suivi en septembre le cours complémentaire. L'examen est prévu prochainement.

L'équipe d'exploitation suit régulièrement des cours d'une journée ou d'une demi-journée dans le cadre de la formation continue.

STEP

Le fonctionnement général donne entière satisfaction sur l'ensemble des filières. Les analyses ponctuelles sont bonnes. Les travaux de maintenance se déroulent selon le programme.

Aération biologique : les travaux sont terminés. Le décompte final a été présenté au Bureau le 4 septembre dernier. Il sera proposé au Comité de le valider lors de la séance du 3 décembre.

TGBT en service. Les travaux d'automation par la société Rittmeyer se sont terminés récemment. Quelques travaux internes (peinture locaux) restent à réaliser. Le décompte sera vraisemblablement présenté au printemps 2026.

Projet assainissement Gaz : le cahier des charges élaboré avec EDJ est terminé. L'appel d'offres sur invitation est prévu fin d'année 2026.

Projet Assainissement Prétraitement : l'offre de service du marché d'ingénieur a été publiée sur Simap en juillet dernier, pour les phases de projet et de réalisation des travaux. Le comité d'évaluation analyse actuellement les dossiers. Une proposition d'adjudication est prévue au Bureau du 26 novembre pour ensuite un préavis au Comité du 3 décembre.

Remplacement de diverses portes : selon le budget 2025.

Mise au LED : certains locaux, période novembre-décembre, validé au budget 2025.

Séminaire VSA « CAG en lit fluidisé de la STEO de Delémont » : Un webinaire est prévu le 13 novembre. Il est organisé par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux. Les personnes intéressées à le suivre sont invitées à se faire connaître.

RESEAU

Renouvellement collecteur intercommunal Mettembert-Soyhières : les travaux ont été adjugés au Comité du 24 septembre à l'entreprise Gobat Génie Civil SA. La séance de démarrage a eu lieu le 26 octobre. Les travaux s'échelonnent entre novembre 2025 et mars 2026.

Bassecourt H15-H16 : travaux en synergie avec la Commune de Haute-Sorne. Chemisage de conduite, les travaux ont été adjugés à l'entreprise KFS.

Courtételle, collecteur D1-D25 (Rue du Vieux Moulin et Rue de la Sorne) : travaux communs Commune-SEDE-BKW-SIN-Swisscom. Le mandat d'ingénieurs a été donné au bureau SD Ingénierie Jura SA.

Un montant de 580'000 frs a été prévu au budget 2026 pour les travaux D14-D16 / D24-D25 / D1-D3 (remplacement et chemisage).

Assainissement B12-B18, Quai de la Sorne, Delémont :

- Première étape : travaux manuels dans le collecteur, les travaux de chemisage ont été effectués de nuit entre le 23 et le 31 juillet. Distribution d'informations à 260 ménages par plusieurs canaux.
- Retards techniques : 2 nuits supplémentaires, bypass durant le week-end. Malheureusement malgré toutes les précautions prises, quelques caves ont été inondées, suite à un violent orage qui a entraîné des trombes d'eau.
- Travaux réalisés sur 311 mètres, il reste 55 mètres entre les chambres B12-B13. Un planning est en cours de réalisation entre le bureau ATB SA et la société KFS ainsi que les partenaires.

Reprise du DO de Mervelier : une convention a été signée par les deux parties via SEDE. A noter que la Commune a fait quelques travaux de remise en état avant de céder l'ouvrage.

Travaux curage et visionnage : divers travaux en cours de réalisation.

- Secteurs 1 et 2 : les retours des rapports d'état ont été présentés par le bureau SD le 4 septembre dernier. Plusieurs mesures urgentes sont à entreprendre.
- Secteur 3 : adjudication pour l'établissement du rapport d'état faite au bureau ATB. Nous attendons les résultats.

Bien entendu, M. Pierre-Michel Seuret se tient à disposition en cas de questions complémentaires. Il rappelle aussi que toute personne intéressée à venir visiter les installations est la bienvenue. Il pense notamment aux personnes qui intègrent les exécutifs en cours de législature. C'est avec grand plaisir qu'il leur fera visiter les lieux et leur distillera les explications nécessaires à la bonne compréhension des dossiers.

6. Divers

M. Jean-Claude Finger réitère ses remerciements aux communes pour la confiance témoignée au travers des votes. Il remercie également M. Pierre-Michel Seuret qui gère d'une main de maître la STEP et notamment sur tout l'aspect financier auquel il attache une grande importance.

A son tour le responsable d'exploitation remercie toutes les personnes qui représentent les communes membres pour l'excellente collaboration.

Constatant que la parole n'est plus demandée **le Président**, lève la séance à 20h35.

SEDE
Sylvie Koller
Secrétaire a.i.